Remarque : Vous ne pouvez pas enregistrer une copie du présent formulaire dans votre ordinateur. Si vous voulez une copie de ce formulaire pour vos dossiers, veuillez le remplir et l'imprimer.

Formulaire de procuration

Cliquer sur ce bouton pour supprimer tous les champs. Remarque : Ce bouton ne permet pas d'imprimer.

Nom(s) du ou des titulaire(s) du compte : _____

N° de référence de la demande : _____

Remplissez le présent formulaire si vous désirez qu'une autre personne exerce les pleins pouvoirs sur le ou les comptes que vous détenez auprès de TD Waterhouse Canada Inc., selon les modalités décrites ci-dessous.

Veuillez faire **un choix distinct pour chaque division de TD Waterhouse Canada Inc.** pour laquelle vous souhaitez que la procuration s'applique.

Placements directs TD

La présente procuration s'appliquera à tous les comptes de Placements directs TD associés aux numéros d'identification de client à six chiffres (votre numéro de compte, sans la lettre identifiant le type de compte suivant le numéro) indiqués ci-dessous. Vous consentez à ce que la présente procuration s'applique à tous les comptes actuels et futurs associés aux numéros d'identification de client ci-dessous.

_____
Numéro(s) d'identification de client

Planification financière, Gestion de patrimoine TD

La présente procuration s'appliquera à tous les comptes de Planification financière, Gestion de patrimoine TD associés aux numéros d'identification de client à six chiffres (votre numéro de compte, sans la lettre identifiant le type de compte suivant le numéro) indiqués ci-dessous. Vous consentez à ce que la présente procuration s'applique à tous les comptes actuels et futurs associés aux numéros d'identification de client ci-dessous.

Vous reconnaissez et acceptez que, si votre mandataire ou fondé de pouvoir accède à vos comptes dans CourtierWeb, il ou elle pourra consulter tous les comptes associés aux numéros d'identification de client à six chiffres indiqués ci-dessous.

_____
Numéro(s) d'identification de client

Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD

La présente procuration s'appliquera à tous les comptes de Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD associés aux numéros d'identification de client à six chiffres (votre numéro de compte, sans la lettre identifiant le type de compte suivant le numéro) indiqués ci-dessous. Vous consentez à ce que la présente procuration s'applique à tous les comptes actuels et futurs associés aux numéros d'identification de client ci-dessous.

Vous reconnaissez et acceptez que, si votre mandataire ou fondé de pouvoir accède à vos comptes dans CourtierWeb, il ou elle pourra consulter tous les comptes associés aux numéros d'identification de client à six chiffres indiqués ci-dessous.

_____
Numéro(s) d'identification de client

Dans la présente convention, les mots « vous », « votre » et « vos » désignent la personne qui donne procuration, désignée comme le mandant. Les mots « nous », « notre » et « nos » désignent TD Waterhouse Canada Inc. (« TD Waterhouse »).

Constitution de la procuration

Par les présentes, vous constituez et nommez _____

afin qu'il ou elle agisse à titre de votre mandataire ou fondé de pouvoir (ci-après appelé « mandataire ») relativement à vos comptes auprès de nous conformément aux lois provinciales ou territoriales régissant les procurations.

Dans le cas des divisions autres que Placements directs TD, vous pouvez désigner plus d'un mandataire, mais vous devez spécifier si vous souhaitez qu'ils exercent leur pouvoir conjointement, séparément, ou bien à la fois conjointement et séparément.

Ayant désigné plus d'un mandataire pour agir en mon nom, je les autorise à exercer leur pouvoir _____
(remplir avec l'une des options suivantes : conjointement, séparément, conjointement et séparément ou par décision majoritaire).

Si vous n'indiquez pas votre choix, vos mandataires seront tenus d'agir conjointement; et (ii) si l'un ou l'autre de vos mandataires ne peut pas agir pour quelque raison que ce soit, les mandataires restants ou survivants peuvent continuer d'agir en votre nom.).

Un employé de TD Waterhouse Canada Inc. peut avoir un droit sur le compte d'une personne liée » SEULEMENT, comme le stipule la Loi de l'impôt sur le revenu. Consultez la section 11.3 du Manuel de la conformité de Gestion de patrimoine. Si le mandataire nommé dans ce formulaire est un employé de TD Waterhouse Canada Inc., le directeur de succursale ou le directeur régional principal doit signer le formulaire (ne s'applique que pour CPP et PF). Employés de Placements directs non admis. Remarque : Ce champ ne figurera pas sur la version imprimée du formulaire.

Une fois cette procuration dûment signée et attestée ou dûment signée autrement conformément à la loi applicable à titre de procuration perpétuelle (ou dans le cadre d'un mandat de protection au Québec), sous réserve de toute restriction qui vous est imposée aux termes de toute convention régissant vos comptes ou en vertu de la loi, votre mandataire aura le pouvoir d'effectuer ce qui suit pour vous, par l'entremise de vos comptes auprès de nous :

- acheter, vendre et négocier des actions, des obligations et tous autres titres (comprenant les achats sur marge et les ventes à découvert*);
- recevoir et livrer des titres, en demander la réception ainsi que la livraison à d'autres personnes, sans frais ou contre rémunération pour votre compte;
- ordonner le remboursement de paiements et le règlement de paiements à d'autres personnes, notamment à votre mandataire et fondé de pouvoir;
- recevoir des paiements et faire des paiements à d'autres personnes;
- recevoir les relevés d'opérations, les approuver et les confirmer;
- recevoir tous avis et demandes de quelque nature que ce soit qui vous sont adressés ou qui parviennent à votre attention relativement aux transactions effectuées à l'égard de votre compte;
- effectuer des retraits de votre compte;
- transférer votre compte;
- signer en votre nom toute entente conclue avec nous concernant vos opérations; et
- agir généralement en votre nom à l'égard de toute question concernant vos comptes auprès de nous.

(Non admissible dans votre REER[1] autogéré, votre FERR[2] autogéré ou votre REEE[3])*

Vous acceptez et reconnaissez que (i) vous êtes responsable de tous les gestes et de toutes les mesures prises par votre mandataire à l'égard de vos comptes; (ii) nous nous réservons le droit d'examiner ou de rejeter, à notre seule appréciation, les demandes d'opération ou toute autre directive de la part de votre mandataire; (iii) vous nous indemniserez intégralement contre toute mesure prise par votre mandataire jusqu'à ce que nous soyons informés que le mandat de votre mandataire a pris fin conformément aux modalités du présent document ou en vertu des lois applicables.

Révocation de cette procuration

Vous convenez chacun expressément que la présente procuration vous lie conjointement, et qu'elle lie également vos héritiers, liquidateurs ou exécuteurs testamentaires, successeurs et ayants cause ou ayants droit.

Nous continuerons à traiter avec votre mandataire jusqu'à ce qu'il soit mis fin à la présente procuration par la réception, de notre part, de l'un ou de l'autre des documents suivants : (i) un avis écrit que vous avez signé et daté qui révoque la présente procuration conformément à la loi applicable; (ii) un original ou une copie notariée de la preuve de votre décès (par exemple, un certificat de décès) (iii) un original ou une copie notariée d'une ordonnance émise par un tribunal compétent qui met fin à la présente procuration ou à l'autorité du mandataire; ou (iv) s'il n'y a aucun autre mandataire restant ou survivant désigné dans le présent document, l'original ou une copie notariée d'un document ou d'autres preuves exigées en vertu d'une loi applicable ou que nous jugeons acceptables, à notre seule appréciation : A) qui fait part de la démission, du décès ou de l'incapacité du mandataire; ou B) qui indique que l'autorité du mandataire a autrement pris fin.

Le présent formulaire de procuration de TD Waterhouse ne révoque aucune procuration générale ou perpétuelle antérieure que vous avez donnée. Vous autorisez expressément de multiples procurations.

Maintien de la procuration si vous devenez inapte au sens de la loi

Vous autorisez cette procuration à continuer à être exercée si vous êtes atteint d'un handicap mental ou si vous devenez inapte au sens de la loi après la signature de cette procuration.

COLLECTE ET UTILISATION DE VOS RENSEIGNEMENTS

Au moment où vous commencez une relation avec nous et durant le cours de notre relation, nous pouvons recueillir des renseignements tels que les suivants :

- des informations à votre sujet et sur vos antécédents, notamment vos nom, adresse, coordonnées, date de naissance, emploi et autres éléments permettant de vous identifier;
- les dossiers de vos transactions avec nous et par notre intermédiaire;

Ces renseignements peuvent être recueillis auprès de vous et de sources internes et externes à la TD, notamment les suivantes :

- des organismes et registres gouvernementaux, des autorités policières et des archives publiques;
- des agences d'évaluation du crédit;
- les personnes ou les organisations que vous avez données en référence;
- vos interactions avec nous, y compris en personne, par téléphone, par GAB, au moyen d'un appareil mobile, par courriel ou par Internet;

Vous autorisez la collecte de renseignements auprès de ces sources et, le cas échéant, vous autorisez ces sources à nous transmettre des renseignements.

Nous restreindrons la collecte et l'utilisation de renseignements à ceux qui sont nécessaires pour vous servir à titre de client et pour gérer nos affaires, notamment aux fins suivantes :

- vérifier votre identité;
- évaluer et traiter votre proposition, vos comptes, vos opérations et vos rapports;
- vous procurer un service à la clientèle continu;
- assurer votre protection et la nôtre contre la fraude et les erreurs;
- évaluer et gérer nos risques, nos opérations et notre relation avec vous;
- nous conformer aux lois applicables et aux exigences réglementaires, y compris celles des organismes d'autoréglementation.

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS

Nous pouvons divulguer des renseignements, notamment dans les circonstances suivantes :

- avec votre consentement;
- pour donner suite à une ordonnance d'un tribunal, à un mandat de perquisition ou à toute autre demande que nous jugerons valide;
- en réponse aux demandes de renseignements d'organismes de réglementation, y compris des organismes d'autoréglementation dont nous sommes membres ou participants, ou afin de satisfaire aux exigences légales et réglementaires auxquelles nous sommes assujettis;
- lorsque le destinataire est un fournisseur, un agent ou une autre organisation qui se charge de la prestation de services pour vous, pour nous ou en notre nom;
- lorsque nous achetons ou vendons une partie ou la totalité de nos secteurs d'affaires ou lorsque nous envisageons une pareille transaction;
- lorsque la loi le permet.
- au sein du Groupe Banque TD (« GBTD »), afin de gérer votre relation globale avec GBTD, y compris l'administration de votre compte et de nos risques et activités commerciaux, ou afin de nous conformer à des exigences légales et réglementaires.

PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS AU SEIN DE LA BANQUE TD

Au sein de la TD, nous pouvons partager des renseignements à l'échelle mondiale, à l'exception des renseignements sur la santé, aux fins suivantes :

- gérer votre relation globale avec la TD, y compris le maintien de renseignements cohérents à votre sujet;
- gérer et évaluer nos risques et activités, y compris pour recouvrer une dette contractée auprès de nous;
- nous conformer à des exigences légales et réglementaires.

Vous ne pouvez révoquer votre consentement à l'égard de telles fins.

AUTRES CAS DE COLLECTE, D'UTILISATION ET DE DIVULGATION

Fraude - Afin de prévenir, de détecter ou d'éliminer l'exploitation financière, la fraude et les activités criminelles, de protéger nos actifs et nos intérêts, de nous aider dans le cadre de toute enquête interne ou externe visant des activités suspectes ou potentiellement illégales, de présenter une défense ou de conclure un règlement à l'égard de toute perte réelle ou éventuelle relativement à ce qui précède, nous pouvons utiliser vos renseignements, en faire la collecte auprès de toute personne ou organisation, de toute agence de prévention des fraudes, de tout organisme de réglementation ou gouvernemental, de l'exploitant de toute base de données ou de tout registre servant à vérifier des renseignements fournis en les comparant avec des renseignements d'autres sources, ou d'autres sociétés d'assurance ou institutions financières ou établissements de crédit, et les divulguer à ceux-ci. À de telles fins, vos renseignements peuvent être mis en commun avec les données appartenant à d'autres personnes et faire l'objet d'analyses de données.

Conversations téléphoniques et par Internet -Il est possible que vos conversations téléphoniques avec nos représentants, vos clavardages en direct avec des agents ou les messages que vous nous envoyez par des médias sociaux soient écoutés et/ou enregistrés afin d'assurer votre protection et la nôtre, d'améliorer le service à la clientèle et de confirmer nos discussions avec vous.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

La présente Convention doit être lue conjointement avec notre Code de protection de la vie privée, qui comprend notre Code de protection de la vie privée en ligne et notre Code de protection de la vie privée pour applications mobiles. Vous reconnaissez que le Code de protection de la vie privée fait partie intégrante de la Convention sur la confidentialité. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la présente Convention et de nos pratiques en matière de respect de la confidentialité, consultez la page www.td.com/francais/privee ou communiquez avec nous pour en obtenir un exemplaire.

Vous reconnaissez par la présente que nous pouvons modifier à l'occasion la présente Convention et notre Code de protection de la vie privée. Nous publierons la Convention révisée ainsi que le Code de protection de la vie privée à l'adresse Web ci-dessus. Nous pouvons aussi les mettre à votre disposition dans nos succursales ou autres établissements, ou encore vous les faire parvenir par la poste. Vous reconnaissez et déclarez être lié par de telles modifications.

Si vous souhaitez retirer votre consentement aux termes de l'une ou l'autre des options de retrait prévues par la présente Convention, vous pouvez communiquer avec nous au numéro suivant : 1-866-222-3456. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces options, veuillez prendre connaissance de notre Code de protection de la vie privée

Signature du mandant : _____ Date : _____

Indiquer le nom du mandant en caractères d'imprimerie : _____

Signature de la personne qui signe la procuration à portée limitée au nom du mandant inapte physiquement (*toutes les provinces et tous les territoires*)

Si le mandant est incapable physiquement de signer le présent document, une personne autre que le mandataire peut le signer au nom du mandant en sa présence et selon ses instructions. Le mandant doit a) reconnaître la signature en présence d'un témoin; et b) le témoin doit signer le document en présence du mandant. Les personnes suivantes ne peuvent pas signer le présent document au nom du mandant ou agir à titre de témoin de la signature ci-après : le mandataire, le conjoint ou un partenaire adulte interdépendant du mandataire, le mandant ou la personne qui signe le document au nom du mandant.

J'atteste que le mandant est incapable physiquement de signer la présente procuration à portée limitée. J'ai signé la présente procuration à portée limitée au nom du mandant en sa présence et selon ses directives.

Signature de la personne qui signe au nom du mandant	Veuillez écrire en caractères d'imprimerie le nom au complet de la personne qui signe au nom du mandant	Date
Adresse de la personne qui signe au nom du mandant		Numéro de téléphone

Témoins de la signature du mandant :

Tous les témoins doivent être des adultes juridiquement capables qui comprennent le libellé du présent formulaire (sauf si l'aide d'un interprète est fournie) et ne doivent pas être le mandant, une personne signant en son nom, le mandataire ou un membre de la famille (parent, époux, conjoint ou enfant) de ces personnes.

Pour toutes les provinces, sauf le Québec et l'Ontario, un seul témoin est suffisant. Au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, ce témoin doit être membre d'une profession libérale désignée. Par ailleurs :

a) En **Saskatchewan**, le témoin doit produire le certificat d'attestation instrumentaire exigé (il est également possible de nommer deux témoins qui ne sont pas avocats en lieu et place d'un seul témoin exerçant la profession d'avocat).
b) Au **Manitoba**, le témoin doit toujours être : a) une personne inscrite ou admissible à l'inscription afin de célébrer des mariages, b) un juge de la cour supérieure ou un juge de paix ou de la cour provinciale, c) un médecin, d) un notaire en exercice dans la province, e) un avocat ayant le droit exercer ses activités dans la province, f) un membre de la GRC, ou g) un policier.
c) En **Colombie-Britannique**, deux témoins non membres d'une profession libérale désignée peuvent se substituer à l'avocat ou au notaire habilité à exercer sa profession dans cette province uniquement.

En plus des exigences ci-dessus, le témoin ne doit pas être l'employé ou l'agent du mandataire, sauf dans le cas de situations prévues par la loi applicable.

Témoin unique de la signature du mandant (pour toutes les provinces **sauf** le Québec et l'Ontario ainsi que pour le témoin membre d'une profession libérale désignée au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique)

J'atteste que a) je n'ai aucune raison de croire que la personne désignée ci-dessus serait inapte à donner une procuration perpétuelle relativement à l'administration de ses biens et b) j'étais présent et j'ai vu le mandant signer et dater la présente procuration en ma présence et, à titre de témoin de la présente procuration, je l'ai signée et l'ai datée en présence du mandant; c) je suis un adulte; d) je ne suis pas désigné dans la procuration à titre de mandataire; e) je ne suis pas le conjoint, l'enfant, le père ou la mère d'une personne désignée dans la présente procuration à titre de mandataire; et f) si je suis un employé ou un représentant du mandataire, le mandataire est alors une institution financière autorisée à exercer les activités d'une fiducie en vertu des lois pertinentes.

☐ Membre du Barreau de/du _____
☐ Notaire dans la province de _____
☐ Professionnel exerçant une profession réglementée au Manitoba _____

Signature du témoin : _____ Nom complet en majuscules : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Dans le cas de deux (2) témoins :

Nous attestons que a) nous n'avons aucune raison de croire que le mandant serait inapte à donner une procuration perpétuelle relativement à l'administration de ses biens; et b) nous étions présents et avons vu le mandant signer et dater la présente procuration en notre présence et, à titre de témoins de la présente procuration, nous l'avons signée et l'avons datée en présence du mandant; c) nous sommes tous les deux des adultes dans la province pertinente; d) nous ne sommes pas des membres de la famille du mandant ou du mandataire; et e) si nous sommes des employés ou des représentants du mandataire, le mandataire est alors une institution financière autorisée à exercer les activités d'une fiducie en vertu des lois pertinentes.

Premier témoin de la signature du mandant (au Québec et en Ontario, ainsi que pour le témoin non membre d'une profession désignée en Saskatchewan et en Colombie-Britannique)

Signature du témoin : _____ Nom complet en majuscules : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Second témoin de la signature du mandant (au Québec et en Ontario, ainsi que pour le témoin non membre d'une profession désignée en Saskatchewan et en Colombie-Britannique)

Signature du témoin : _____ Nom complet en majuscules : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Certificat d'attestation instrumentaire par non-avocats (deux témoins sont requis pour une procuration en Saskatchewan)

Je, _____ (Nom) domicilié au _____ (Nº et rue / Ville / Province / Code postal)

et

Je, _____ (Nom) domicilié au _____ (Nº et rue / Ville / Province / Code postal)

Attestons :

a) avoir été chacun témoin de la signature de la procuration perpétuelle de _____
b) être chacun un adulte capable, ne pas être le mandataire nommé dans la procuration ci-dessus et ne pas être un membre de la famille du mandant ou du mandataire;
c) être d'avis que le mandant était un adulte comprenant la nature et les effets de cette procuration perpétuelle au moment de la signer.

Signature du témoin : _____ Date : _____

Signature du témoin : _____ Date : _____

Attestation pour le témoin exerçant la profession d'avocat

En **Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, le** témoin qui est avocat doit produire ce certificat.

Je, _____ de _____

Nom | Nº et rue | Ville | Province | Code postal

Atteste :

a) que je suis actuellement un membre en règle du barreau de _____
(Territoire du barreau)
au _____
Nº et rue | Ville | Code postal

b) et que j'ai été consulté par _____
(Nom du mandant)
domicilié au _____
Nº et rue | Ville | Code postal

c) que j'ai expliqué au mandant la nature et les effets d'une procuration perpétuelle et que nous avons passé en revue ensemble les dispositions de la procuration perpétuelle susmentionnée;

d) que j'ai été témoin de la signature par le mandant de la procuration perpétuelle susmentionnée;

e) que le mandant était, à mon avis, un adulte comprenant la nature et les effets de la procuration perpétuelle susmentionnée au moment de la signer.

Signature de l'avocat : _____ Date : _____

Chaque mandataire doit signer le consentement

En Colombie-Britannique, pour que la procuration soit valide, chaque mandataire doit signer en présence soit de l'avocat, soit du notaire qui agit à titre de témoin ou en présence de deux témoins non membres d'une profession libérale désignée. Les exigences énoncées à la page 2 s'appliquant aux témoins de la signature du mandant en Colombie-Britannique s'appliquent également aux témoins de la signature du mandataire.

Consentement du mandataire

Je, le mandataire désigné par le mandant dans cette procuration, confirme que je suis habilité à agir en tant que mandataire pour le mandant en vertu de la loi applicable, que je comprends mes responsabilités de mandataire et que j'accepte d'être désigné comme mandataire. En Colombie-Britannique, pour que la procuration soit valide, le mandataire doit la signer en présence d'un avocat **ou** d'un notaire habilité à exercer sa profession dans cette province uniquement **ou** en présence de deux témoins non membres d'une profession libérale. Les exigences ci-dessus s'appliquant aux témoins de la signature du mandant en Colombie-Britannique s'appliquent également aux témoins de la signature du mandataire.

Signature du mandataire : _____

Témoins de la signature du mandataire :

Signature du témoin : _____

Signature du témoin : _____

Renseignements sur le mandataire *(à remplir par la personne désignée comme mandataire)*

Adresse du domicile : _____

Nom et adresse de l'employeur du mandataire : _____

Occupation : _____ Activité de l'entreprise _____

Date de naissance : _____ Lien avec le mandant du compte _____

Nom complet de l'époux ou du conjoint : _____ Emploi _____

Employeur* _____ Type d'entreprise _____

* Les renseignements sur le conjoint sont exigés afin de déterminer s'il s'agit d'une situation de compte de professionnel et de respecter les exigences « Connaissez votre client ».

Le mandataire est-il titulaire d'autres comptes de courtage ou contrôle-t-il les opérations effectuées dans d'autres comptes?

☐ Non ☐ Oui - Types de compte : _____

Le mandataire est-il un initié (p. ex., administrateur, dirigeant, actionnaire à 10 % ou plus) d'un émetteur assujetti ou de tout autre émetteur dont les titres sont négociés sur un marché (y compris le marché national, les marchés étrangers ainsi que les marchés de titres cotés en bourse et hors cote)?

☐ Non ☐ Oui - Si oui, nom de la société : _____

Le mandataire exerce-t-il, à titre individuel ou comme membre d'un groupe, une influence déterminante sur une société cotée en Bourse?

☐ Non ☐ Oui - Si oui, nom de la société : _____

Le mandataire facture-t-il des frais ou reçoit-il une rémunération directe ou indirecte du compte?

Non ☐ Oui ☐

Le mandataire est-il inscrit ou autorisé à fournir des conseils financiers, ou est-il considéré comme une personne physique ou une société inscrite dans l'une des catégories suivantes : courtier en placements, courtier en fonds communs de placement, courtier en plans de bourses d'études, courtier d'exercice restreint, gestionnaire de portefeuille ou gestionnaire de portefeuille restreint?

Non ☐ Oui ☐

Pièce d'identité ou preuve de citoyenneté valide requise - Pour l'agent

- La pièce d'identité valide doit comprendre le nom et la photo du demandeur ainsi que le numéro d'identification / numéro de compte / numéro de référence, et doit correspondre au client.
- Pour répondre aux exigences en matière de LCBA, le passeport, s'il est fourni, doit être signé par le demandeur.
- Vérifiez le lieu de naissance indiqué dans le passeport. S'il se situe aux États-Unis, consultez le site Web sur la FATCA pour plus de renseignements et les procédures à suivre.
- **Ressortissants américains doivent fournir** - *le formulaire W9 (nº 515876) et le formulaire Renonciation à la confidentialité (nº 591857)*

Pièces d'identité avec photo acceptable

Remarque : Si le demandeur n'est pas en mesure de présenter l'une des pièces d'identité avec photo acceptables ci-dessous, remplissez le Formulaire d'identification supplémentaire pour les types de pièces d'identité sans photo (nº 533667).

- Passeport
- Carte Nexus
- Permis de conduire canadien (restriction : au Québec, seulement si le client le présente)
- Carte d'identité émise par un gouvernement Provinciale au Canada - Alb., C.-B., T.-N.-L., N.-É., Sask., Î.-P.-É., Ont., et Man. seulement
- Carte d'assurance-maladie provinciale (avec photo) (restrictions : non permise par la loi en Ont., au Man., en N.-É., et à l'Î.-P.-E.; au Québec, seulement si le client la présente)
- Certificat du statut d'Indien
- Carte de résident permanent
- Carte de citoyenneté canadienne (restrictions : ne peut être acceptée que si elle a été émise avant le 2012-02-01)
- Carte d'identité militaire canadienne du MDN

Est-ce que la méthode de vérification par un affilié a été utilisée? ☐ Oui ☐ Non

Date de vérification par un affilié (jj/mm/aaaa) _____

Si « Oui », veuillez indiquer la date à laquelle l'affilié a vérifié l'identité.

Nom d'utilisateur ACF2 Nom de l'employé de la TD | Date à laquelle la pièce d'identité a été vérifiée conforme (jj/mm/aaaa)

Type de pièce d'identité | Numéro de la pièce d'identité

Lieu d'émission | Date d'émission (jj/mm/aaaa) | Date de fin de validité (jj/mm/aaaa)

Consentement des cotitulaire dans le cas d'un compte conjoint

Je/Nous, cotitulaire(s) du compte ou des comptes TD ci-dessous, accepte/acceptons la désignation du mandataire nommé dans cette procuration :

J'accepte/Nous acceptons d'être lié(s) aux actions du mandataire quant au(x) compte(s) ci-dessus.

Signature du titulaire du compte conjoint : _____ Date : _____

Signature du titulaire du compte conjoint : _____ Date : _____

OBLIGATOIRE : Si le mandataire est un employé de TD Waterhouse Canada Inc., ou est inscrite/autorisée à donner des conseils de placement, le directeur de succursale ou le directeur régional principal doit approuver et signer le formulaire.
Signature : _____ Date _____

[1] Régime enregistré d'épargne retraite (REER) - Fait référence au régime d'épargne retraite autogéré de TD Waterhouse
[2] Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) - Fait référence au fonds de revenu de retraite autogéré de TD Waterhouse
[3] Régime enregistré d'épargne-études (REEE) - Fait référence au régime d'épargne-études autogéré de Valeurs Mobilières TD Inc.

Placements directs TD, Planification financière, Gestion de patrimoine TD, et Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD sont des divisions de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. - membre du Fonds canadien de protection des épargnants.